

ARCHEOLOGIE ET PATRIMOINE EN MEDITERRANEE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Expertise comptable - Commissariat aux comptes

37, rue Ampère - 75017 Paris

Tél : 06-63-20-38-68

E-mail : info@audit-conseil-solutions.fr

www.audit-conseil-solutions.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Au Conseil d'Administration du Fonds,
ARCHEOLOGIE ET PATRIMOINE EN MEDITERRANEE
66 rue de Turenne
75003 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation ARCHEOLOGIE ET PATRIMOINE EN MEDITERRANEE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés au Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Audit Conseil Solutions



Damien El Mouchnino

BILAN ACTIF

			Exercice N, clos le :		31/12/2020	31/12/2019
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeus similaires				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	689	689		321
		Immobilisations corporelles en-cours				
	Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
Total (I)			689	689		321
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours					
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	3 040		3 040	4 290
	DIVERS	V.M.P				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		196 752		196 752	181 723	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance					
	Total (II)		199 792	199 792		186 013
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL GENERAL (I à V)		200 481	689	199 792	186 333

BILAN PASSIF

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	43 000	43 000
	Fonds propres complémentaires		132 384
	Autres		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	1 122	110
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	966	1 012
Situation nette (sous total)		45 089	176 506
		108 614	
Total (I)		153 703	176 506
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	32 812	
Total (II)		32 812	
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 275	6 746
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	7 405	2 678
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	598	403
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		13 277	9 827
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I à V)		199 792	186 333

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2020	31/12/2019
	Nombre de mois de la période	12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	4 150	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	154 850	
	Autres		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		148 291
Total des produits d'exploitation (I)		159 000	148 291
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	13 504	6 880
	Aides financières	79 000	
	Impôts, taxes et versements assimilés	793	193
	Salaires et traitements	24 157	10 376
	Charges sociales	7 439	3 379
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	321	321
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	32 812	
	Autres charges		126 291
Total des charges d'exploitation (II)		158 025	147 440
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		975	851
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (III)			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières (IV)		
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		975	851

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3	163
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (V)	3	163
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11	3
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VI)	11	3
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-8	161
(VII)	Participation des salariés aux résultats		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		159 003	148 454
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		158 037	147 442
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)		966	1 012

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature	6 000	
	Dons en nature		
	Total	6 000	
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	6 000	
	Personnel bénévole		
	Prestations en nature		
	Total	6 000	

Annexe

ARCHEOLOGIE ET PATRIMOINE EN MEDITERRANEE

Fonds de dotation
66 rue de Turenne, 75003 Paris

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se caractérisent par les données suivantes :

▪ Total du Bilan	199.792 €
▪ Total des Produits d'exploitation	153.703 €
▪ Résultat net comptable	966 €

L'exercice social a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Fonds de dotation « Archéologie et Patrimoine en Méditerranée ».

Sauf mention les montants sont exprimés en Euros.

I. Faits caractéristiques

Le fonds de dotation « Archéologie et Patrimoine en Méditerranée » (« Arpamed »), régi notamment par les dispositions prévues par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et celles du décret 2009-158 du 11 février 2009, a été constitué en date du 11 juillet 2016 avec une dotation initiale de 43 000 € qui lui a été apportée par les fondateurs.

Le fonds de dotation est enregistré près de la préfecture de Paris sous le numéro 783.

Le fonds de dotation a pour objet le soutien, le financement et la promotion de tout projet dans le champ de l'archéologie, de l'histoire et des autres sciences humaines et sociales en France et dans le bassin méditerranéen, notamment via la conclusion de tous partenariats avec des établissements publics français.

Il soutient tous projets permettant :

- le soutien, notamment financier, à la progression de chantiers et de projets de fouilles archéologiques ;
- le financement de programmes de recherche et de formations en archéologie ; le versement de bourses à des chercheurs en archéologie ;
- le financement de publications (analyse, ouvrage, thèse, nomenclature, etc.) entrant dans le cadre de son objet.

II. Evénements significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a décidé, conformément aux propositions du conseil scientifique, d'utiliser les fonds pour soutenir 11 projets d'archéologie, dont 9 renouvelés et 2 nouveaux chantiers, répartis dans 6 pays pour un montant total de 111.812 euros dont 32.812 euros reportés en fonds dédiés.

Sur les 11 projets sélectionnés, 8 ont été réalisés en 2020 représentant un financement de 97.912 euros dont 18.912 euros versés en 2021 pour 2 d'entre eux. 3 projets ont été décalés en 2021 en raison de la crise sanitaire parmi lesquels le projet Abou Billou dont la convention signée en 2020 pour un montant de 13.900 euros a été prolongée par avenant en date du 16 décembre 2020.

Une soirée des porteurs des projets a eu lieu le 10 mars 2020 réunissant 18 invités dont des représentants des EFE partenaires ce qui a notamment permis de renforcer les liens entre les archéologues, le bureau Arpamed et le conseil scientifique.

Appel public à la générosité

Une plateforme a été mise en place sur le site internet du Fonds afin de permettre au public d'effectuer directement des dons au profit du Fonds. Dans ce cadre, le conseil d'administration du 5 février 2019 a autorisé le Fonds à procéder à l'appel public à la générosité sous réserve de l'autorisation de la Préfecture de Paris, autorisation demandée en date du 14 février 2019.

Le 7 février 2020, le fonds de dotation « Archéologie et Patrimoine en Méditerranée » a reçu l'autorisation de la Préfecture de Paris à procéder à un appel public à la générosité à compter du 7 février 2020 jusqu'au 7 février 2021.

Le montant des dons du public constaté à la clôture de l'exercice 2020 n'excédant pas le seuil de 153.000 euros, le fonds de dotation « Archéologie et Patrimoine en Méditerranée » n'est pas considéré comme faisant appel public à la générosité (APG) au sens de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2020, le fonds n'est pas assujéti à l'établissement du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER).

Campagne de collecte participative

Dans la continuité de son soutien en 2017 au projet Karnak, Arpamed a mis en place une campagne de collecte participative du 9 septembre au 26 octobre 2020 : *Il faut sauver le dieu Osiris!*

La cagnotte hébergée sur la plate-forme Commeon a permis de récolter 4 150 euros et a suscité l'intérêt de 733 visiteurs uniques pour 33 donateurs.

Le partenariat avec le Philanthro-Lab :

A la suite de l'appel à projet à destination des porteurs de projets associatifs en juillet 2020, Arpamed a été sélectionné pour faire partie des 7 premières structures incubées.

Ouvert en septembre 2020, le Philanthro-Lab a pour vocation d'accompagner l'émergence, le développement et la pérennisation de projets d'intérêt général afin de démocratiser le geste philanthropique. Par le biais du programme d'incubation, Arpamed a l'ambition de renforcer son

accompagnement de projets pilotes dans la durée et de faire se rencontrer le monde de la recherche avec celui de l'entreprise.

L'année d'incubation (octobre 2020 – juillet 2021) inclue une résidence gratuite dans les locaux du Philanthro-Lab ainsi qu'un programme d'accompagnement de la structure composés de rencontres, de formations et d'ateliers pratiques.

Crise sanitaire « Covid-19 »

En 2020, la crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence n'a pas remis en cause la poursuite de l'exploitation de l'activité du Fonds.

En mars, la plupart des chercheurs du CNRS ont été rapatriés et les activités de recherche, stoppées. Les fouilles de Piantarella (Corse) et d'Olbia de Provence (Hyères) » initialement prévues au printemps, ont été reportées à l'automne.

Les projets numériques Cumes (Italie) et Fac-similés étrusques (Tours) ainsi que la restauration de la chapelle d'Osiris à Karnak (Egypte) et la fouille de Porta Nocera (Italie) ont pu se poursuivre comme prévu.

Le projet de Césarée Maritime (Israël) a souffert de retards dans le cadre prévu pour la reconstruction du jardin de Césarée. Il a fait l'objet d'un prolongement par voie d'avenant à convention.

Enfin, les fouilles de Plinthine, d'Abou Billou (Egypte) et de l'Anavlochos (Crète) ont dû reporter leur campagne à l'été 2021.

III. Evénements postérieurs à la clôture

L'épidémie mondiale toujours en phase évolutive liée au virus Covid-19 qui se poursuit sur l'année 2021 crée une situation incertaine.

A ce jour les conséquences qui en découlent sur l'activité et la trésorerie du fonds de dotation « Archéologie et Patrimoine en Méditerranée » à moyen ou long terme sont difficilement prévisibles. Ces risques feront l'objet d'un suivi au regard de l'évolution de la situation sur 2021 même si le fonds estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

IV. Principes, règles et méthodes comptables

a. Principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des couts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général règlement 2014-03 de l'autorité des normes Comptables (ANC) et au règlement ANC 2018-06 homologué par arrêté du

26 décembre 2018 et publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif qui succède au règlement CRC n°1999-01.

b. Changements comptables

Le règlement 2018-06 précité s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. La première application de ce règlement, qui a conduit à certaines modifications de présentation de certaines lignes du bilan ou du compte de résultat entre l'année 2020 et l'année 2019, constitue un changement de méthode comptable (ANC, règl 2018-06, art. 611-1).

Il ressort de la réponse EC 2019-25 (publiée le 29 novembre 2019 sur le site professionnel de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes), de la Commission commune de doctrine comptable, interrogée sur la présentation des comptes annuels lors de la première année d'application du règlement ANC n°2018-06 modifié, que les données de l'exercice précédent doivent être présentées selon l'ancien référentiel comptable alors que les données de l'exercice 2020 doivent être présentées selon le nouveau référentiel. Cela conduit à une présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2020 selon deux référentiels non homogènes.

Les principaux impacts à l'ouverture de ce changement de méthode sur la présentation des comptes annuels 2020 sont les suivants :

■ **Bilan :**

- A compter du 1^{er} janvier 2020, la dotation initiale apportée par les fondateurs de 43 000 € est enregistrée au passif du bilan, en « Fonds propres statutaires » et les libéralités reçues et le cas échéants les dotations complémentaires des fondateurs sont enregistrées en « Fonds propres consommables ».

Au 31 décembre 2019, l'ensemble des fonds propres étaient comptabilisés en « Fonds propres sans droit de reprise » pour un solde de 175.384 euros (soit 43.000 euros de dotation initiale et 132.384 euros de libéralités complémentaires reçues).

La première application du règlement ANC 2018-06 a ainsi pour impact une diminution de la situation nette d'ouverture de 132.384 euros. A noter cependant que l'application du nouveau règlement n'a pas d'impact sur le montant total des fonds propres.

■ **Compte de résultat**

- Les produits d'exploitation correspondant aux dons manuels affectés par le conseil d'administration à des actions ou projets définis entrant dans l'objet du fonds de dotation, ont été reclassés à compter du 1^{er} janvier 2020, du poste « Autres produits » aux postes nouvellement créés « Contributions financières » et « Ressources liées à la générosité du public » le cas échéant. Au 31 décembre 2019, le poste « Autres produits » s'élevait à 148.291 euros.

Il s'agit d'un reclassement entre deux lignes des produits d'exploitation.

- Les dons manuels affectés par le conseil d'administration et effectivement utilisés au cours de l'exercice qui sont constatés en charges d'exploitation ont de même été reclassés, à compter du 1^{er} janvier 2020, du poste « autres charges » au poste « aides financières » nouvellement créé. Au 31 décembre 2019, le poste « Autres charges » s'élevait à 126.291 euros.

Il s'agit d'un reclassement entre deux lignes des charges d'exploitation.

- Les reports en fonds dédiés, correspondant à la partie des ressources affectées par le conseil d'administration non encore utilisée à la clôture de l'exercice, ont été reclassés, à compter du 1^{er} janvier 2020, du poste « autres charges » au poste « reports en fonds dédiés » au sein des

charges d'exploitation. Le montant des reports en fonds dédiés constatés en « autres charges » au 31 décembre 2019 était nul.

- Contribution volontaires : se référer au paragraphe spécifique plus loin ci-après.

c. Principales méthodes utilisées

Dotation en capital

Le fonds de dotation « Archéologie et Patrimoine en Méditerranée » a été constitué par une dotation initiale d'un montant de 43.000 €, qui lui a été apportée par les fondateurs, étant précisé que cette dotation initiale est consommable sur décision du Conseil d'administration.

Dons manuels

Au cours de l'exercice 2020 le fonds de dotation a reçu des dons manuels à hauteur de 135.230 €. En application du nouveau règlement ANC 2018-06, à compter du 1^{er} janvier 2020, les libéralités reçues et le cas échéant les dotations complémentaires des fondateurs ont été affectées en fonds propres consommables. Les libéralités reçues étaient précédemment affectées en dotation en capital au même titre que la dotation initiale.

Les dons manuels affectés par le conseil d'administration à des actions ou projets définis entrant dans l'objet du fonds de dotation, sont enregistrés à compter du 1^{er} janvier 2020, en « Contributions financières » et le cas échéant en « Ressources liées à la générosité du public ». Les dons manuels étaient précédemment enregistrés en « Autres produits ».

Au cours de l'année 2020, ces derniers ont été affectés par le Conseil d'administration pour une somme totale de 159.000 € répartie comme suit :

- Financement de 9 projets définis : 111.812 €
- Autres frais de fonctionnement : 47.188 €

A compter du 1^{er} janvier 2020, les dons manuels affectés par le conseil d'administration et effectivement utilisés au cours de l'exercice sont constatés en charges d'exploitation au poste « aides financières ». Ceux-ci étaient précédemment enregistrés au poste « autres charges » des charges d'exploitation.

Les dons manuels affectés à 3 projets qui n'ont pas été versés ou qui n'ont pas encore pu être utilisés au 31 décembre 2020 ont été comptabilisés en fonds dédiés pour un montant de 32.812 €.

Engagements à réaliser sur fonds dédiés :

Les fonds dédiés enregistrent la partie des ressources affectées par le conseil d'administration à des actions ou projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

En application du nouveau règlement ANC 2018-06, à compter du 1^{er} janvier 2020 la partie des ressources dédiées qui n'a pu être utilisée à la clôture de l'exercice est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge d'exploitation comptabilisée dans le compte « reports en fonds dédiés ». La contrepartie en charge d'exploitation était précédemment comptabilisée dans le compte « autres charges » au même titre que les dons manuels affectés par le conseil d'administration effectivement utilisés sur l'exercice.

Les sommes inscrites au passif en « fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Au 31 décembre 2020, les fonds dédiés s'élèvent à 32.812 euros et correspondent à hauteur de 18.912 euros à des fonds affectés à deux projets réalisés en 2020 mais effectivement versés en 2021 et à hauteur de 13.900 euros à des fonds affectés en 2020 à un projet qui pour cause de crise sanitaire a été décalé sur 2021.

Les fonds dédiés non utilisés sont détaillés à la section n° V de l'annexe.

Le mécénat en nature ou en compétence

Une des possibilités offertes à un mécène entreprise consiste à apporter non pas des financements en numéraire mais des moyens (produits ou services) à la cause qu'elle entend soutenir. Il s'agit ici, d'un « mécénat en nature ou de compétence ».

Les critères d'éligibilité à cette forme de mécénat sont exactement les mêmes que ceux prévus pour une contribution en numéraire.

Principes d'évaluation : les textes disposent que l'apport de l'entreprise devra être valorisé au prix de revient ou à la valeur nette comptable pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2020, le fonds de dotation a signé avec la société ITAR une convention de mécénat en nature ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles cette dernière soutient le projet d'intérêt général du fonds en mettant à disposition une partie de ses locaux à compter du 1^{er} janvier 2020.

Au titre de l'exercice écoulé, le fonds de dotation n'a pas bénéficié de mécénat de compétences.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision est constituée dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Contributions volontaires

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à (ANC, règl 2018-06, art. 211-1) :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 n'entraînant pas de flux financiers et sont récapitulées dans un tableau de synthèse au pied du compte de résultat.

Les contributions volontaires dont a bénéficié le fonds de dotation « Archéologie et Patrimoine en Méditerranée » au cours de l'exercice sont les suivantes :

- mise à disposition par la société ITAR d'une partie de ses locaux pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2020 tacitement renouvelable par période d'un an.
- la participation au fonctionnement et à l'animation du fonds de dotation de deux membres fondateurs, membre du conseil d'administration et Présidente du conseil scientifique pour l'une et Président du conseil d'administration et membre du conseil scientifique pour l'autre. Le temps de bénévolat dont a bénéficié le fonds au cours de l'exercice 2020 est estimé à environ 130 heures et 50 heures respectivement.

Les principes retenus par le fonds de dotation dans ses comptes annuels au 31 décembre 2020 ont été les suivants :

- la mise à disposition par la société ITAR d'une partie de ses locaux a été comptabilisée en « Prestations en nature » et « Mise à disposition gratuite de biens et services » pour un montant de 6.000 euros, cette valorisation reposant sur une estimation de la valeur locative ;
- les contributions de bénévolat des deux membres fondateurs n'ont pas été comptabilisées au 31 décembre 2020 dans la mesure où le fonds n'était pas en mesure de recenser et de valoriser ces contributions volontaires de manière fiable et précise.

V. Autres information

Effectifs

L'effectif moyen de la société sur l'exercice est de 1 salarié à temps partiel.

Engagement pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Il n'a pas été constaté de provision pour engagement de retraite au 31 décembre 2020 dans la mesure où l'impact est jugé non significatif.

Autres engagements hors bilan

Néant

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à HT 1.810 euros.

VI. Notes sur le Bilan

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				-
- Frais d'établissement				-
- Frais de développement				-
- Concessions, brevets et droits similaires				-
- Fonds commercial				-
- Autres immobilisations incorporelles				-
- Immobilisations incorporelles en cours				-
- Avances et acomptes sur incorporelles				-
Total	-	-	-	-
<u>Immobilisations corporelles</u>				-
- Terrains				-
- Constructions				-
- Installations techniques, matériel outillage industriels				-
- Autres immobilisations corporelles	689			689
- Immobilisations grevées de droit				-
- Immobilisations en cours				-
- Avances et acomptes				-
Total	689	-	-	689
<u>Immobilisations financières</u>				-
- Participations				-
- Créances rattachées à des participations				-
- T.I.A.P				-
- Autres titres immobilisés				-
- Prêts				-
- Autres immobilisations				-
Total	-	-	-	-
Total général	689	-	-	689

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				-
- Frais d'établissement				-
- Frais de développement				-
- Concessions, brevets et droits similaires				-
- Fonds commercial				-
- Autres immobilisations incorporelles				-
- Immobilisations incorporelles en cours				-
- Avances et acomptes sur incorporelles				-
Total	-	-	-	-
<u>Immobilisations corporelles</u>				-
- Terrains				-
- Constructions				-
- Installations techniques, matériel outillage industriels				-
- Autres immobilisations corporelles	48	320		368
- Immobilisations grevées de droit				-
- Immobilisations en cours				-
- Avances et acomptes				-
Total	48	320	-	368
Total général	48	320	-	368

Suivi des fonds propres

Variations des Fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-07	Montant global avec règlement ANC 2018-08 au 01/01/2020				
Fonds propres sans droit de reprise	175 384	- 132 384	43 000				43 000
Fonds propres avec droit de reprise							-
Ecart de réévaluation							-
Réserves							-
Report à nouveau	110		110	1 012			1 122
Excédent ou déficit de l'exercice	1 012		1 012	- 1 012	966		966
Situation nette	176 506	- 132 384	44 122	-	966	-	45 088
Fonds propres consommables		132 384	132 384		135 230	159 000	108 614
Subvention d'investissement							-
Provisions réglementées							-
Total	176 506	-	176 506	-	136 196	159 000	153 702

En application du nouveau règlement ANC 2018-06, les libéralités reçues (hors dotation initiale statutaire) ont été reclassées au 1^{er} janvier 2020 du poste « fonds propres sans droit de reprise » au poste « fonds propres consommables » pour un montant de 132.384 euros.

Suivi des Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes							
- Timgad - Algérie : "Les carrières de Timgad"	-	10 000	-	-	-	10 000	-
- Piantarella - Corse	-	8 912	-	-	-	8 912	-
- Abou Bilou - Delta du Nil	-	13 900	-	-	-	13 900	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	32 812	-	-	-	32 812	-

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations			
Créances rattachées à des participations			
T.I.A.P			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Usagers et comptes rattachés			
Comptes affiliés			
Autres créances	4 290	4 290	
Total	4 290	4 290	-

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 746	6 746		
Dettes fiscales et sociales	2 678	2 678		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	403	403		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
Total	9 827	9 827	-	-

Détail des postes

Immobilisations

N° compte	Désignation	31/12/2020	31/12/2019
INST. TECHNIQUE MAT. OUTILLAGE			
218300	MAT INFO	689	689
281830	AMORTS MAT INFO	-689	-368
Total		0	321
Total Immobilisations		0	321

Créances

N° compte	Désignation	31/12/2020	31/12/2019
AUTRES CRÉANCES			
467000	FOND DOTATION INITIAL	990	990
467200	DONS REÇUS	2 050	3 300
Total		3 040	4 290
Total Créances		3 040	4 290

Divers

N° compte	Désignation	31/12/2020	31/12/2019
DISPONIBILITÉS			
512100	BQ MARTIN MAUREL	196 752	181 723
Total		196 752	181 723
Total Divers		196 752	181 723

Fonds propres et réserves

N° compte	Désignation	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES STATUTAIRES SANS DROIT DE REPRISE			
102200	FONDS STATUTAIRES	43 000	43 000
Total		43 000	43 000
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES SANS DROIT DE REPRISE			
102320	FONDS DE DOTATION		132 384
Total			132 384
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES			
108100	DOTATIONS CONSOMPTIBLE	267 614	
108900	DOT CONSOMTIBLES INSCRITES AU CR	-159 000	
Total		108 614	
REPORT À NOUVEAU			
110000	R A N	1 122	110
Total		1 122	110

N° compte	Désignation	31/12/2020	31/12/2019
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
120000	Résultat de l'exercice	966	1 012
	Total	966	1 012
Total Fonds propres et réserves		153 703	176 506

Fonds propres et dédiés

N° compte	Désignation	31/12/2020	31/12/2019
FONDS DÉDIÉS			
195100	FONDS DE DIES	32 812	
	Total	32 812	
Total Fonds propres et dédiés		32 812	

Dettes

N° compte	Désignation	31/12/2020	31/12/2019
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS			
401	Fournisseurs	1 123	3 336
408100	FAC A REC	4 152	3 410
	Total	5 275	6 746
DETTES FISCALES ET SOCIALES			
42	<i>PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS</i>	3 902	1 300
421MEG	MEGILLE Henri	1 889	1 300
428200	CONGES A PAYER	513	
428250	PRIME A PAYER	1 500	
43	<i>SÉCURITÉ SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES</i>	2 349	1 017
431000	URSSAF	971	706
437300	RETRAITE	747	311
438600	CH SLES S/CP	161	
438650	CHARGES SOC S/PRIME A PAYER	470	
44	<i>ETAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES</i>	1 154	361
448602	FORM CONTINUE	1 154	361
	Total	7 405	2 678
AUTRES DETTES			
467550	CREDITEURS DIVERS	258	258
467FRAIS	FRAIS A REMBOURSER	339	144
	Total	598	403
Total Dettes		13 277	9 827

Produits d'exploitation

N° compte	Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
DONS MANUELS					
754100	DONS MANUELS	4 150		4 150	
	Total	4 150		4 150	
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES					
755100	DOT CONSOMPTIBLE	107 850		107 850	
755110	DOT FRAIS GENERAUX	47 000		47 000	
	Total	154 850		154 850	
AUTRES PRODUITS					
751100	QP DOT DONSMPTIBLE		126 291	-126 291	-100,00
751110	QP FRAIS GENERAUX		22 000	-22 000	-100,00
	Total		148 291	-148 291	-100,00
Total Produits d'exploitation		159 000	148 291	10 709	7,22

Charges d'exploitation

N° compte	Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES					
605	ACHATS DE MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS DE TRAVAUX	2 250	960	1 290	134,38
605000	FRAIS SITE INTERNET	2 250	960	1 290	134,38
606	ACHATS NON STOCKÉS DE MATIÈRES ET FOURNITURES	520	282	237	83,96
606400	FOURNITURES DE BUREAU	520	282	237	83,96
618	DIVERS	204		204	
618300	DOCUMENTATION	204		204	
622	RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES	3 308	3 158	150	4,75
622600	HONORAIRES	3 308	3 158	150	4,75
623	PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	5 055		5 055	
623800	PROMOTION	5 055		5 055	
625	DÉPLACEMENTS, MISSIONS ET RÉCEPTIONS		1 340	-1 340	-100,00
625600	SOIREE FONDS DOTATION		1 340	-1 340	-100,00
626	FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	104	12	92	776,03
626000	TIMBRES	104	12	92	776,03
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	437	574	-137	-23,92
627000	FRAIS DE BQUE	437	574	-137	-23,92
628	DIVERS	1 627	553	1 073	193,95
628100	COTISATIONS		350	-350	-100,00
628200	FRAIS COLLECTE DONS	1 627	203	1 423	699,76
	Total	13 504	6 880	6 624	96,27
AIDES FINANCIÈRES					
657100	SUBVENTIONS DONNEES	79 000		79 000	
	Total	79 000		79 000	

N° compte	Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS					
631300	FORMATION CONTINUE	793	193	600	311,07
	Total	793	193	600	311,07
SALAIRES ET TRAITEMENTS					
641100	SALAIRES	21 745	10 376	11 369	109,57
641200	PROV CP	513		513	
641250	PRIME A PAYER	1 500		1 500	
641400	REMB TRANSPORT	399		399	
	Total	24 157	10 376	13 781	132,82
CHARGES SOCIALES					
645100	URSSAF	5 080	2 435	2 645	108,61
645300	RETRAITES	1 245	508	737	145,18
645400	POLE EMPLOI SERVICE	483	436	47	10,78
645800	CH SLES S/CP	161		161	
645850	CHARGES SOC S/PRIME A PAYER	470		470	
	Total	7 439	3 379	4 060	120,16
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS					
681120	AMORTS	321	321	0	
	Total	321	321		
REPORTS EN FONDS DÉDIÉS					
689400	REPORTS ENGAGEMENTS NON REALISES	32 812		32 812	
	Total	32 812		32 812	
AUTRES CHARGES					
653000	SUBVENTIONS DONNEES		126 291	-126 291	-100,00
	Total		126 291	-126 291	-100,00
Total Charges d'exploitation		158 025	147 440	10 586	7,18

Produits exceptionnels

N° compte	Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION					
771800	PRODUITS EXCEPT	3	163	-160	-98,14
	Total	3	163	-160	-98,14
Total Produits exceptionnels		3	163	-160	-98,14

Charges exceptionnelles

N° compte	Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION					
671800	CHARGES EXCEPT	11	3	9	343,65
	Total	11	3	9	343,65
Total Charges exceptionnelles		11	3	9	343,65